

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT**

**ETUDE SUR
LA MISE EN PLACE DU FONDS DES FORETS DU BASSIN DU CONGO**

Structure de Gouvernance

RESUME

**Par: Dr Thomas Fofung Tata
(Consultant)**

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Table de matières	ii
Remerciements	iv
Abréviations et acronymes	v
Préface	vii
1. Aperçu général	1
1.1 Introduction	1
1.2 Défis de la conservation des écosystèmes forestiers	2
1.3 Objectifs du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo	4
1.4 Objectifs et Méthodologie de l'étude.	5
2. Le processus du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo.	6
2.1 La Commission des Forêts d'Afrique Centrale	6
2.2 Résumé des étapes importantes du processus du FFBC	8
2.3 La Conférence de Paris	9
2.4 La Conférence de Tunis	10
2.5 Internationalisation du Fonds pour le Bassin du Congo	11
3. Perceptions de la gestion du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo	12
3.1 Cas de réussite de Fonds Fiduciaires/Spéciaux pour la gestion des Ecosystèmes Forestiers	12
3.2 Points de vue/opinions exprimés sur la structure de Gouvernance du FFBC	13
3.3 Points de vue/perceptions sur le Secrétariat du FFBC	18
3.4 Points de vue/perceptions sur les Unités de Coordination Nationales	21
3.5 Perceptions du PNUE sur la Structure de Gouvernance du FFBC	23
3.6 Position de la BAD sur la Structure de Gouvernance du FFBC	24
4. Scénarios pour la Structure de Gouvernance du FFBC	25

4.1	Structure de Gouvernance comme début des opérations du FFBC	25
4.2	Structure de Gouvernance du FFBC	26
4.3	Composition du Conseil d'Administration	32
4.4	Le Secrétariat du FFBC	32
5.	Gestion du Fonds pour le Bassin du Congo	37
5.1	Gestion du Fonds	37
5.2	Mécanismes de financement et Accords	37
5.3	Circuit des Demandes de Financement	39
5.4	Critères de sélection des Projets	42
5.5	Stratégie de mise en œuvre du projet	42
5.6	Reportage, Suivi et Evaluation	43
6.	Conclusions et Recommandations	43
6.1	Conclusions	43
6.2	Recommandations – Eléments clés à considérer	44
	 REFERENCES	 45
	Figures:	
	Figure 4.1: Organigramme SG Scenario 1	27
	Figure 4.2: Organigramme SG Scenario 2	28
	Figure 5.1: Demande de financement de Projet sous le Scénario 1	40
	Figure 5.2: Demande de financement de Projet sous le Scénario 2	41
	 ANNEXES	 47
	Annexe 1: Termes de Référence – Thomas Fofung Tata	47
	Annexe 2: Personnes rencontrées	50
	Annexe 3: Plan de Convergence de la COMIFAC	53
	Annexe 4: La Déclaration de Tunis	55
	Annexe 5: Critères de sélection des Projets	58

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été produit grâce au soutien financier du PNUE basé à Nairobi, mais, plus important encore, à ses contributions techniques et ses orientations tout au long du processus.

Mémorables ont été les rôles joués par M. Ibrahim Thiaw, Directeur de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI) ainsi que de tout le personnel technique de ladite division, le Bureau Régional pour l’Afrique du PNUE (ROA), le Département financier du PNUE et M. Serge Bounda de l’Unité ad-hoc d’appui du PNUE à l’Ambassadrice itinérante des forêts du Bassin du Congo et Co-présidente du Fonds pour les forêts du Bassin du Congo (FFBC) et principal point de contact pour la production du présent rapport.

Nous tenons à remercier les importantes contributions apportées au cours du dîner de travail qui a été supervisé par les Co-Présidents, le Très Honorable Paul Martin et l’Hon. Professeur Wangari Maathai à Tunis le 22/02/02 et auquel ont pris part les représentants du PNUE, de la BAD et du DFID – A ce dîner de travail, d’importantes informations/suggestions relatives au FFBC ont été présentées et ont contribué de manière très significative au contenu du présent rapport ;

Les opinions et points de vue exprimés de manière ouverte et franche par les autorités gouvernementales du Cameroun, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo et du Gabon sur la proposition relative à la Structure de Gouvernance (SG) du FFBC présentée au cours des séances de travail qui ont eu lieu dans ces différents pays ont été d’une grande importance pour la production du présent rapport.

Une profonde gratitude spéciale à l’endroit de Son excellence Henri Djombo, Ministre de l’Economie Forestière de la République du Congo, pour ses contributions pertinentes et soutenues faites au cours de l’audience accordée au consultant du PNUE le 18/04/08, et de son Excellence Ngollé Ngollé Elvis, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun avec qui le consultant a eu une téléconférence, sur le projet relatif à la SG et la gestion du FFBC.

Des remerciements et une profonde gratitude sont adressés à tous les cadres des services publics et des organisations internationales/bilatérales avec qui le consultant a eu des discussions franches et très enrichissantes au cours des téléconférences et des rencontres qui ont eu lieu au sein de leurs représentations/délégations à Brazzaville, Kinshasa, Libreville et Yaoundé. Leurs points de vue et suggestions concernant la Structure de Gouvernance et la gestion du FFBC ont été pris en considération dans le présent rapport. A cet effet, il convient de faire mention particulière ici des contributions de M. Hans Schipulle, Président du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), du personnel/consultants du DFID, du personnel/experts de la coopération française, des experts de la GTZ, de Son Excellence M. Hans-Dietrich Bernhard, ambassadeur de la

République d'Allemagne au Gabon et les représentant de IUCN, WWF et CARPE à Yaoundé et à Libreville.

Les points de vue et suggestions des représentants des organisations sous-régionales pour l'Afrique Centrale, sur la Structure de Gouvernance et la gestion du FFBC sont hautement appréciés. Qu'ils en soient profondément remerciés ici. Il s'agit en particulier de CEEAC, COMIFAC, ADIE et RAPAC. Leurs contributions au présent rapport sont inestimables.

Enfin, et non des moindres, que les organisations de la société civile et du secteur privé qui ont été rencontrées dans les pays du Bassin du Congo visités soient remerciées ici pour leurs suggestions et points de vue pertinents.

Il convient de noter ici que le secteur privé a exprimé sa satisfaction d'être identifié comme partie prenante et souhaite intervenir dans le processus comme "contributeur à la solution" et non comme « source du problème ».

PREFACE: CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

En 2007, le Gouvernement du Royaume-Uni a annoncé la disponibilité de la somme de 100 millions de dollars US comme contribution à la mise en place du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo afin de soutenir la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers dudit bassin. Dans le souci de gagner du temps, une somme initiale de 16 millions de dollars US a été débloquée pour permettre le démarrage effectif du FFBC. La contribution du Royaume-Uni est destinée au financement du processus en cours, portant sur la promotion de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de la sous-région et à la contribution de la réduction de la pauvreté, processus devant aboutir à la mise en œuvre du plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), en collaboration avec le processus du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

A cet effet, le premier Ministre Britannique, Honorable Gordon Brown, à désigné le très Honorable Paul Martin, ancien Premier Ministre du Canada et l'Honorable Professeur Wangari Maathai, Lauréate du Prix Nobel de la paix en 2004, comme Co-Présidents pour mener des consultations avec les principales parties prenantes y compris ceux des pays du Bassin du Congo, dans le but de définir, en collaboration avec les différents partenaires du PFBC, la structure de gouvernance du Fonds à mettre en place. La contribution britannique rappelée ci-dessus devrait être disponible dès Mars 2008. Dans ce contexte, le DFID a saisi l'opportunité offerte par la 5^{ème} réunion du PFBC tenue à Paris, pour présenter l'état d'avancement de la réflexion sur le FFBC à la suite des consultations préliminaires menées.

L'Honorable Prof. Maathai, bénéficiant du support du Ministre congolais de l'Economie Forestière S.E. Djombo Henri, a animé des discussions impliquant les ministres des pays membres de la COMIFAC et portant sur la Structure de Gouvernance du Fonds du Bassin du Congo. Cependant, au terme de ces discussions préliminaires, un consensus général n'a pas été atteint. Ces discussions étaient centrées sur : i) la composition du Conseil d'Administration (CA) du FFBC et du Comité de Gestion (CG) ; ii) le rôle de la Banque

Mondiale et de la Banque Africaine de Développement (BAD) en tant que structure abritant le FFBC; et, iii) les risques (possibilité) d'une marginalisation du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans la gestion du Fonds. Ces craintes/préoccupations émergent à la suite de propositions favorables à une localisation du FFBC en dehors des structures de la COMIFAC. C'est pour cette raison que le PNUE, en tant qu'organisme neutre, a été désigné par les parties prenantes du PFBC pour mener une étude devant proposer une Structure de Gouvernance pour le FFBC qui devra être soumise à discussion et adoptée à l'occasion de la cérémonie de lancement du Fonds qui est prévue en juin 2008 à Londres.

Nombreuses autorités gouvernementales comme l'Ambassadeur Stefanini, facilitateur sortant du PFBC, parlant au nom du Gouvernement français, ont insisté sur la nécessité pour le Gouvernement britannique d'éviter de travailler en isolation et de plutôt rejoindre le cadre légal de l'initiative du Bassin du Congo qui intègre la COMIFAC, Le PFBC, des institutions spécialisées sous-régionales et les organisations de la société civile présentes dans le processus. Dans ce contexte, et dans le but d'assurer que le processus de consultations visant la mise en place de la Structure de Gouvernance du FFBC obtiendrait le consentement de toutes les parties prenantes, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a été désigné pour mener des consultations supplémentaires sur la mise en place de la Structure de Gouvernance du FFBC.

A cet effet, et au nom des membres du PFBC, une demande formelle a été envoyée au PNUE par l'Honorable prof. Maathai, Co-président du FFBC, souhaitant voir cette institution prendre la direction de la conduite de cette étude. Les termes de référence de la consultation (voir annexe 1) ont été transmis à tous les partenaires impliqués dans le PFBC dans le but d'initier le consensus sur les résultats attendus de cette tâche.

La mise en place d'une Structure de Gouvernance d'un fonds multi-donateur est un long processus car exigeant de nombreuses consultations des principales parties prenantes, si l'on veut proposer la structure la plus appropriée comme fruit alliant à la fois les compromis et les attentes de toutes les parties prenantes.

Le financement initial additionnel de 16 millions de dollars US destiné au démarrage effectif du FFBC a permis de satisfaire la plupart des pays membre de la COMIFAC préoccupés par lenteurs de la procédure d'accès effectif aux 100 millions de dollars US promis par le gouvernement du Royaume-Uni.

Le besoin d'accélérer la mise en place du FFBC s'étant fait sentir, le PNUE et le DFID ont convenu en Mars 2008 que le DFID développerait la Structure de Gouvernance provisoire pour ce financement de démarrage du Fonds pendant que le PNUE compléterait l'étude relative à la mise en place de la structure finale du FFBC. Il convient de noter ici que ces deux processus devaient être complémentaires et aboutir au même résultat sur la base du consensus de la majorité des principales parties prenantes (les institutions financières, les Gouvernements des pays du Bassin du Congo, et les organisations sous-régionales, la BAD, le PNUE, les organisations bilatérales/internationales actives dans la gestion forestière dans le Bassin du Congo, etc).

L'annonce de l'engagement financier et la mise à disposition d'un fonds initial de démarrage effectif du FFBC par le Gouvernement britannique a été un catalyseur destiné à inciter des contributions additionnelles significatives de la part d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux et matérialiser ainsi l'internationalisation du Fonds.

RESUME DU RAPPORT

Introduction

1. Les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, second plus large écosystème forestier tropical à l'échelle globale, constituent de riches et diversifiés sanctuaires pour la conservation de la biodiversité et sont d'une extrême importance sur les plans socio-économique, y compris comme moyens de subsistance pour les communautés locales et pour les fonctions et services d'écosystèmes au niveau global.

2. Malheureusement, ces écosystèmes forestiers sont gravement menacés, dégradés, et dans certains cas en voie de disparition à cause principalement d'événements naturels et des activités humaines non durables. Les principales menaces qui sont à l'origine de la dégradation des écosystèmes forestiers et même à la perte du couvert forestier comprennent : a) la déforestation et la destruction du couvert végétal par les exploitations commerciales non durables ; b) les défrichements en vue des plantations agricoles et les pratiques de l'agriculture itinérante sur brûlis ; c) les changements/variations climatiques ; etc. Cependant, de nombreuses initiatives ont été initiées avec plus ou moins de succès par les gouvernements des pays du Bassin du Congo, avec l'assistance de divers donateurs et organisations bilatérales/multilatérales.
pour rechercher des solutions.

Défis de la conservation des écosystèmes forestiers et du développement durable.

3. La conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo fait face à un nombre de défis. Les causes de ces défis sont : les politiques, l'environnement, la gouvernance, la pauvreté, les financements des programmes/projets et la disponibilité des ressources humaines en termes d'effectif et de profil professionnel souhaité pour une gestion effective du secteur forestier dans la sous-région.

4. Ces défis ont toujours préoccupé les organisations nationales, sous-régionales et bilatérales/internationales qui, en réaction, ont initié des projets et mécanismes de financement divers, dans le but de relever ces défis, initiatives qui, malheureusement, se

sont avérées ineffective face à l'importance des problèmes posés par la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers dans la sous-région, d'où la nécessité d'efforts additionnels et concertés de la part de toutes les parties prenantes travaillant ensemble.

Objectifs du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo

5. Le FFBC a pour principaux objectifs de contribuer à la réduction du taux de déforestation par le renforcement des capacités humaines et des institutions dans les pays du Bassin du Congo dans la gestion de leurs forêts, et aider les communautés locales à trouver leurs moyens de subsistance d'une manière compatible avec la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers. Ces actions contribueront aussi au renforcement des fonctions et services des écosystèmes forestiers au profit de la sous-région, de l'Afrique et de la communauté mondiale entière.

Le processus du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo.

6. Le processus en cours relatif au FFBC vise à renforcer les efforts communs, les initiatives, les contributions et la participation des gouvernement des pays du Bassin du Congo dans la promotion de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, à travers leur organisation intergouvernementale, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Cette organisation a été créée par un traité signé à Brazzaville, République du Congo, le 5 Février 2005, et dont la gestion est assurée par un secrétariat dirigé par un Secrétaire Exécutif dont la désignation est influencée par des considérations politiques.

7. Le Secrétariat de la COMIFAC met en œuvre ses activités à travers des accords et des protocoles d'entente avec certaines institutions spécialisées sous-régionales du Bassin du Congo avec lesquelles elle collabore. Depuis peu le Secrétariat de la COMIFAC est devenu une des agences spécialisées de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC).

8. Un nombre d'étapes importantes ont été franchies dans le processus du FFBC, parmi lesquelles: a) La session de travail à Londres entre l'Hon. Prof. Maathai, S.E. Le Ministre Henri Djombo, Le Secrétaire du Royaume-Uni au Trésor et les responsables de DFID, sur la mise en place du Fonds. b) L'annonce par M. Gordon Brown portant sur la mise à disposition par le Royaume-Uni de la somme de 100 millions de dollars US pour la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo c) La désignation de l'Hon. Paul Martin et de l'Hon. Prof. Wangari Maathai comme Co-Présidents du FFBC, et de l'Hon. Barry Gardiner comme envoyé spécial du Premier Ministre sur les forêts avec pour responsabilité de travailler étroitement en vue de la mise en place du FFBC; d) Les discussions et les consultations entre les Co-Présidents, certains Chefs d'Etats et Ministres des pays du Bassin du Congo et la COMIFAC sur la mise en place du FFBC; e) La réunion des Co-Présidents avec le Secrétaire Général des Nations-Unies, M. Ban Ki-Moon portant sur le FFBC ; f) La Conférence de Paris sur le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) au cours de laquelle la vision du FFBC a été présentée par Prof. Maathai et discutée lors de la session plénière du Partenariat ; g) D'intenses consultations entre DFID et la BAD sur la mise en place du FFBC en vue de la localisation de ce dernier ; h) le recrutement par le PNUF d'un consultant indépendant pour mener les consultations entre les membres du PFBC et de ce processus, faire des recommandations pour une structure de gouvernance pour le FFBC qui sera soumise à la discussion des membres en vue de son adoption; i) La "Conférence internationale sur les mécanismes de financement pour la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo" tenue à Tunis au siège de la BAD, dont le résultat a été "la Déclaration de Tunis" qui contient les engagements des représentants de toutes les parties prenantes présentes à travailler ensemble en vue de la promotion de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, à travers la mise en place des mécanismes de financement appropriés et autres ressources nécessaires pour renforcer la COMIFAC ; j) La déclaration de Tunis a soutenu le processus de mise en place d'un « Fonds Spécial pour les Forêts d'Afrique Centrale à la Banque Africaine de Développement » ; k) Les Co-Présidents ont continué des consultations en vue de susciter des financements supplémentaires, initiative qui porte déjà des fruits.

Internationalisation du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo.

9. Le fonds de démarrage du FFBC mis à disposition par le Gouvernement britannique est destiné à jouer le rôle de catalyseur devant déclencher des contributions additionnelles significatives d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux y compris les gouvernements des pays de la région – internationalisant ainsi le Fonds pour le Bassin du Congo en vue de l'appui à la COMIFAC dans sa poursuite de la mise en œuvre du Plan de Convergence.

Perceptions de la gestion des fonds pour le Bassin du Congo

10. Des consultations ont été effectuées par le consultant du PNUE sur la Structure de Gouvernance et le fonctionnement du secrétariat du FFBC avec les gouvernements des pays du Bassin du Congo, les organisations sous-régionales dont la CEEAC et la COMIFAC, les organisations bilatérales/internationales et les programmes, la société civile et le secteur privé au Cameroun, de la République Démocratique du Congo, de la République du Congo et du Gabon afin d'obtenir les perceptions et opinions de ces principales parties prenantes sur des préoccupations partagées/identiques.

11. Des consultations ont également eu lieu à Nairobi avec les responsables du PNUE, à Tunis avec les responsables de la BAD, et à travers la téléconférence avec les responsables de DFID, afin d'obtenir leurs points de vue et positions sur la Structure de Gouvernance et la gestion du FFBC.

12. En général, les perceptions et points de vue recueillis sur la structure de Gouvernance et le fonctionnement du FFBC sont favorables à une structure de gouvernance (SG) légère et flexible pour favoriser un accès facile aux fonds et aux ressources du Fonds.

13. Pour ce qui concerne la sélection des membres du Conseil d'Administration, certaines parties prenantes ont souhaité qu'elle tienne compte de la représentation politique alors que pour d'autres, la qualité de membre doit être basée sur la compétence professionnelle, l'intégrité, la maîtrise des sujets, le dévouement, et ne devra pas être l'objet de quelque influence politique nationale que ce soit.

14. Les rôles/responsabilités du Conseil d'Administration (CA) devront se limiter à la supervision politique, aux politiques, à la planification stratégique, à la prise de décision alors que la gestion opérationnelle quotidienne devra relever de la responsabilité du Secrétariat du FFBC. Le processus du FFBC devra aussi promouvoir et contribuer à l'intégration sous-régionale à travers ses politiques et mécanismes de prise de décision.

15. Concernant le Secrétariat du FFBC, les points de vue/opinions ont été divergents quant à sa localisation, ses rôles et responsabilités. Les représentants gouvernementaux et les organisations sous-régionales insistent pour une localisation du secrétariat du FFBC à Yaoundé au sein ou aux côtés du Secrétariat de la COMIFAC. Les agences de financement bilatéraux/multilatéraux quant à eux sont favorables à la localisation du Secrétariat du FFBC à la BAD à Tunis, géré comme un département ou une unité de la Banque et utilisant les structure de la BAD dans la sous-région.

16. Le Conseil des Ministres des pays membres de la COMIFAC a décidé que des Unités de Coordination Nationales (UCN) complètement équipées en termes de personnel technique, équipement de bureau et facilités de travail, soient mises en place dans leurs pays respectifs, l'Unité travaillant à temps complet sur les activités de la COMIFAC dans le pays concerné. Suggestion a été faite pour la mise en place de Comités de Pilotage Nationaux (CPN) ad-hoc et incluant toutes les parties-prenantes et collaborant étroitement avec l'UCN.

17. Pour le PNUE, la Structure de Gouvernance du FFBC devra être similaire à cet exemple de réussite illustré par le Fonds Africain pour l'Eau mais adapté aux exigences de la gestion durable des écosystèmes forestiers dans la sous-région du Bassin du Congo.

18. Concernant la position de la BAD qui a accepté d'abriter et de gérer le Fonds, sur la Structure de Gouvernance du FFBC, est que la gestion du Fonds devra se faire conformément aux politiques, règles et régulations de la Banque; cependant, les réflexions sont en cours pour permettre la flexibilité et raccourcir les procédures d'accès aux financements du FFBC par les différents groupes cibles.

Adhésion à la Structure de Gouvernance du FFBC

19. Le tout premier jalon du FFBC est la mise en place de la Structure de Gouvernance du Fonds à la fois au niveau de la prise de décision et de la gestion. La déclaration de Tunis du 21 – 22 février 2008 mandate la BAD de l’abriter en tant que gestionnaire, d’être le catalyseur, et d’être le coordinateur de nouveaux financements pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo.

20. Les conclusions générales, émanant des consultations avec les principales parties prenantes, il se dégage que la SG doit remplir les critères suivants: a) être légère afin d’être utile, efficace et diligente dans le traitement des dossiers du FFBC; b) être compétente et consciente du devoir ; c) être politiquement crédible. Ces critères sont cruciaux pour la crédibilité de la SG lorsque les principales parties prenantes devront donner leur avis/l’évaluer.

21. Sur la base des discussions menées lors des consultations des diverses parties prenantes dans quatre (04) pays du Bassin du Congo, au PNUE à Nairobi et à la BAD à Tunis, deux (02) scénarios qui convergent les points de vue/opinions et positions des différents partenaires sont présentés dans le présent rapport pour examen et décision finale.

22. Le premier scénario milite pour un CA de 7 membres incluant les 2 Co-Présidents du FFBC, le Président de la COMIFAC représentant les gouvernements des pays de la COMIFAC, le Secrétaire Général de la CEEAC, le Facilitateur du PFBC, un représentant des organisations de la société civile, et un représentant du secteur privé. Ce scénario correspond à l’option où la représentation est basée sur la considération de l’expertise professionnelle.

23. Le second scénario milite pour un CA de 10 membres incluant les 2 Co-Présidents du FFBC, le Président de la COMIFAC, 2 représentants des pays membres de la COMIFAC, le Secrétaire Général de la CEEAC, le Facilitateur du PFBC, un représentant des agences de financement (bailleurs de fonds), un représentant des organisations de la société civile, un représentant du secteur privé. Le présent scénario considère la dimension politique dans la représentation.

24. Les deux scénarios ci-dessus prévoient la participation comme membre ex-officio d'un représentant des donateurs bilatéraux/internationaux et multilatéraux ; d'un représentant du Secrétariat du FFBC ainsi que d'un représentant du Secretariat Exécutif de la COMIFAC. Des propositions sont aussi faites sur le processus de sélection des membres du CA et l'approbation/validation de l'appartenance en tant que membre du Conseil.

Le Secretariat du FFBC

25. Comme dans le cas du CA, il y a eu des points de vue contentieux sur la localisation et le rôle du secrétariat du FFBC. Ces points de vue se résument à travers les deux scénarios suivant :

i) Le Secrétariat du FFBC est localisé à la BAD à Tunis comme un Département ou une Division de la BAD à Tunis où la Banque a son siège, le gestionnaire du projet FFBC ayant la totale responsabilité managériale du FFBC, avec des Bureaux à Yaoundé et Kinshasa. Dans ce cas, il s'appellera le Secrétariat BAD/FFBC et sera intégré dans la structure organisationnelle de la Banque sous un statut spécial convenu avec le Conseil d'Administration à travers un "protocole d'entente" ou toute autre forme d' "Arrangement Contractuel" par lequel la Banque assume à la fois les responsabilités de la gestion technique et financière du FFBC. Ceci est la position de la BAD.

ii) La BAD est le gestionnaire du FFBC. Cependant, le Secrétariat BAD/FFBC est décentralisé et localisé au niveau du secrétariat de la COMIFAC à Yaoundé. Sous ce scénario, la BAD assure encore la responsabilité de la gestion du Fonds, cependant, le plus gros volume du travail du Secrétariat BAD/FFBC est décentralisé pour avoir une autonomie relative et est effectué au sein du Secrétariat de la COMIFAC à Yaoundé où la collaboration avec l'équipe de la COMIFAC doit être étroite – ce scénario est celui souhaité par les responsables gouvernementaux et les représentants des organisations sous-régionales rencontrés. Ce scénario exige que le Secrétariat de la COMIFAC soit doté d'une équipe technique constituée d'un personnel qualifié, expérimenté, compétent et dévoué afin d'apparaître ainsi comme de véritables interlocuteurs de la BAD et des

conseillers techniques Franco-Allemands. Malheureusement, à l'heure actuelle, la COMIFAC ne possède pas cette capacité.

La gestion du Fonds du Bassin du Congo

26. La BAD opérera et gèrera un compte séparé pour les activités du FFBC. Ceci nécessitera l'élaboration d'un Manuel de Gestion qui sera approuvé par le CA, la BAD, les Agences de Financement et la COMIFAC. Un Manuel Opérationnel est actuellement entrain d'être élaboré par la Banque et il détaillera le mode de gestion des fonds du FFBC.

27. Un système de petits financements, géré à travers un guichet spécial ouvert uniquement aux organisations de la société civile serait idéal pour cette catégorie d'acteurs et niveau d'activité. En effet, il serait inéquitable de traiter les organisations de la société civile sous les mêmes standards que les autres institutions.

28. En ce qui concerne l'utilisation des fonds du FFBC, celle-ci sera basée essentiellement sur le Plan de Convergence de la COMIFAC. Cependant, en ce qui concerne l'utilisation du fonds de démarrage, trois secteurs stratégiques d'activités ont été présélectionnés par DFID dans le cadre du financement des projets: i) secteur stratégique connaissance de la ressource; ii) Secteur stratégique 6: Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté; iii) secteur stratégique 9: Développement des mécanismes de financement.

29. Les demandes de financement de projets seront faites sur la base des projets identifiés dans les secteurs stratégiques du Plan de Convergence de la COMIFAC.

Concernant le cheminement des demandes de financement, deux scénarios ont été proposés sur la base des scénarios organisationnels de la Structure de Gouvernance : i) scénario1 : Les demandes de financement sont envoyées directement au Secrétariat BAD/FFCB localisé à la BAD ; ii) Les demandes de financement sont envoyées via l'Unité de Coordination Nationale au Secrétariat de la COMIFAC qui ensuite les transmet avec ses recommandations au Secrétariat BAD/FFBC pour action finale comme nécessaire.

30. Les critères et processus de sélection des projets devraient comprendre: a) La conformité avec les objectifs généraux du FFBC; b) la conformité avec le plan de convergence ; c) La faisabilité technique et financière et la durabilité ; etc.

31. Les agences d'exécution comprendront: le gouvernement, la société civile, les organisations communautaires, les instituts de recherche, les universités, etc. aux niveaux régional et sous-régional, mettant en œuvre des activités dans le domaine de la gestion des écosystèmes forestiers. Deux méthodes sont proposées pour l'examen des demandes de financement : le système d'établissement de la liste restreinte ; b) le système d'appel à manifestation d'intérêt. Il revient à l'équipe de gestion du FFBC d'en décider.

32. Le reportage sur les activités, le suivi et l'évaluation qui suivront seront supervisés par la Structure de Gouvernance. Cependant, les UNC et la COMIFAC devraient en être informées.

Conclusions

33. Les gouvernements des pays du Bassin du Congo ont fait une démonstration de la volonté politique d'avancer vers la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de la sous-région à travers leurs activités, conformément aux engagements pris au sein de la COMIFAC et du PFBC – ceci constitue des progrès très positifs à partir desquels le FFBC devrait capitaliser dans le but de faire avancer le processus.

34. Les fonds initiaux de démarrage du FFBC mis à disposition par le Gouvernement britannique ont été un catalyseur destiné à susciter d'autres contributions additionnelles significatives de la part de donateurs bilatéraux et multilatéraux et concrétiser ainsi l'internationalisation du Fonds.

35. Nombreux sont les donateurs actifs dans le secteur forestier dans le Bassin du Congo; cependant, grâce aux efforts des pays membres du PFBC et de la COMIFAC, les mesures visant l'harmonisation des activités de ces multiples donateurs sont en progression. Le processus de FFBC est une opportunité pour renforcer le processus d'harmonisation des politiques forestières entre les pays du Bassin du Congo, l'appui croissant des donateurs et l'harmonisation de leurs activités de financement dans le Bassin du Congo, de même que le renforcement du Secrétariat de la COMIFAC.

Recommandations – Eléments clés à considérer

36. La capacité de la COMIFAC devrait être construite en l’associant aux premières étapes du processus de FFBC. La CEEAC devrait recruter un cadre qualifié pour le compte de la COMIFAC qui serait domicilié au Secrétariat du FFBC à Tunis dans le cadre du processus de renforcement des capacités.

37. Les pays donateurs devraient laisser l’entière propriété du FFBC au CA et aux pays membres de la COMIFAC en vue de garantir l’internalisation du Fonds. Par ailleurs, dans le but de garantir l’internationalisation du Fonds, DFID devrait se désengager graduellement de la gestion du Secrétariat du FFBC au profit de la BAD. Cette formule permettrait d’éviter la confusion sinon une situation chaotique où chaque donateur vient avec ses positions et conditionnalités.

38. Pour des raisons d’ouverture, de transparence, d’efficacité et de totale adhésion de la part de toutes les parties prenantes, la structure de gouvernance finale du FFBC pourrait être négociée entre les Co-Présidents, le Président de la COMIFAC, les agences de financement, la BAD, le PNUE, le facilitateur du PFBC et le Secrétaire Général de la CEEAC, et ensuite présentée au Conseil des Ministres de la COMIFAC pour validation au cours de leur réunion de septembre 2008.

39. Il y a un besoin urgent de revoir les textes statutaires du Secrétariat de la COMIFAC d’autant que ce dernier demanderait certainement d’être réformé et restructuré pour permettre que les nominations aux différents postes au niveau du secrétariat ne soient pas basées sur les considérations politiques, mais sur les qualifications professionnelles, l’expérience, la compétence et les capacités managériales. Ainsi, le processus en cours d’harmonisation des politiques forestières et les changements institutionnels dans les pays membres devrait inclure la réforme/restructuration du Secrétariat de la COMIFAC afin de permettre à cette organisation d’être capable de réaliser avec satisfaction la formulation, la conception, l’évaluation et le suivi des projets et ainsi atteindre un niveau élevé d’efficacité et

d'effectivité dans l'exécution des activités. La possibilité d'une décentralisation du Secrétariat de la COMIFAC sous forme de Délégations dans les pays membres et devant travailler avec les UCN devrait être considérée.

40. Une étude en vue de reprofiler et moderniser la COMIFAC et de la transformer en un organisme technique avec une expertise complète devrait être menée. Ceci permettrait à l'organisation de remplir effectivement son mandat et faire face aux nouveaux défis (changements climatiques, REDD) et être capable de répondre aux exigences des temps modernes. A cet effet, le Président de la COMIFAC peut solliciter les financements nécessaires pour une telle étude auprès du PNUE, de la BAD, et/ou de la Facilitation du PFBC.

41. Des stratégies claires concernant les approches de financements novateurs et les engagements de financement sur le long terme sont nécessaires pour la conservation et la gestion durable effectives des écosystèmes forestiers. Ainsi, le FFBC devrait saisir l'opportunité des possibilités de financement multilatéral telles que le Fonds Carbone, REDD, etc., qui, tout en pourvoyant des retombées positives pour les activités de gestion forestières, pourraient être renforcés par des actions légales appropriées dans chaque pays membre de la COMIFAC.

42. Il est important pour les pays du Bassin du Congo de s'assurer à temps que des fonds sont réservés dans le budget national pour le financement de contrepartie, et intégré dans les plans de développement nationaux car ceci pourrait être un important facteur déterminant pour ce qui adviendra après les trois années de phase pilote de financement britannique et norvégien du projet FFBC.

43. La mise en place de Fonds Fiduciaires Forestiers Nationaux dans lesquels chaque pays investirait pendant qu'il recherche l'assistance bilatérale/internationale devrait aussi être étudiée.

44. Une transition en douceur de la phase pilote de trois ans à une gestion des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo à long terme est très nécessaire de sorte que l'impulsion acquise ne s'estompe pas d'autant que la gestion forestière exige une planification et une mise en œuvre sur le long terme. Il faudrait tenir compte ici de l'évaluation périodique et de l'actualisation du Plan de Convergence, ce dernier devant être situé dans une perspective dynamique.

